

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-41-1

PROJET PARTICULIER ABROGEANT LA RÉSOLUTION PP-41 QUI VISAIT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE ABRITANT LE BUREAU D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES ET LA MAISON DE LA CULTURE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES PRÉVUE AU 9100, BOULEVARD GOUIN EST

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles a adopté lors d'une séance spéciale tenue le 1^{er} octobre 2009, le premier projet de résolution numéro PP-41-1, lequel porte le titre ci-haut mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le 24 novembre 2009 à compter de 18 h 30** au Centre communautaire Rivière-des-Prairies du 9140, boulevard Perras, Montréal.

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à abroger la Résolution numéro PP-41 qui visait à permettre la construction d'un édifice abritant le bureau d'arrondissement et une maison de la culture sur un site constitué d'une partie du lot numéro 2 384 646, situé à l'intérieur du quadrilatère délimité par la rue Rodolphe-Forget, le boulevard Gouin Est, le boulevard Perras, de même que la 48^e Avenue.

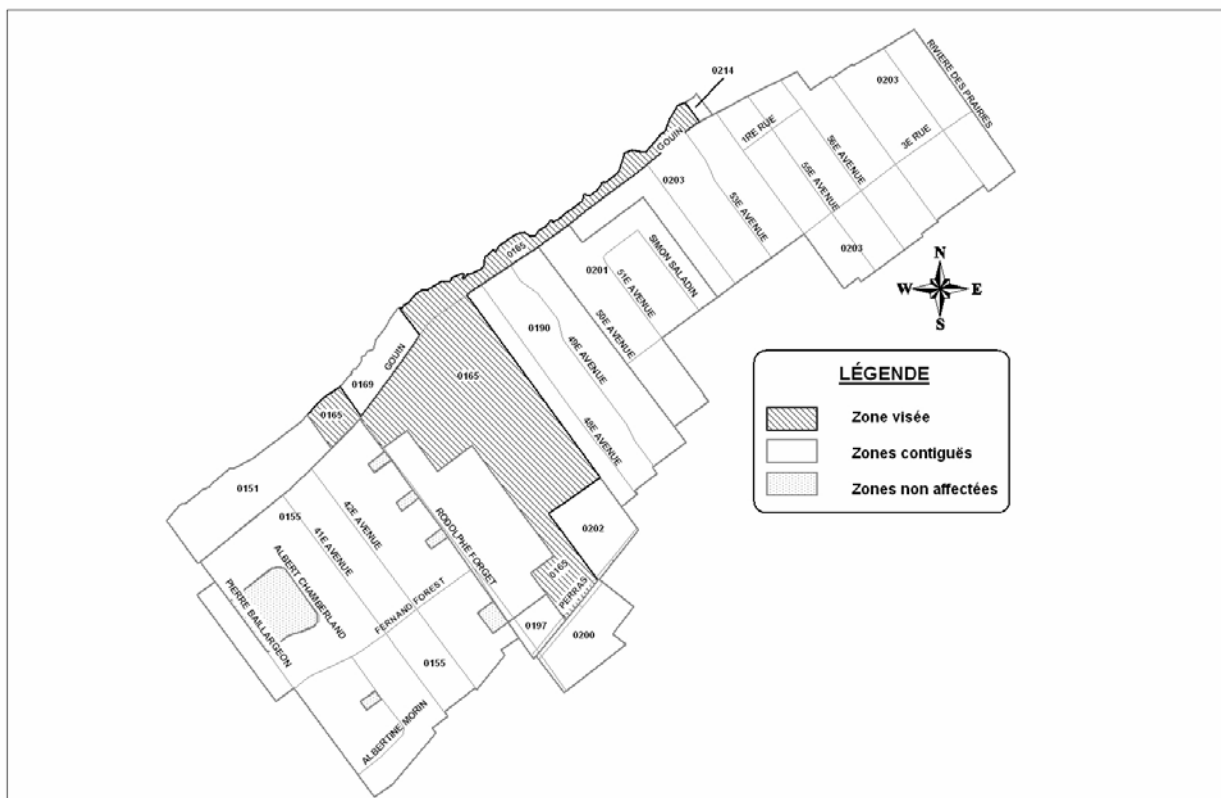
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou la personne désignée par lui expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 0165. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-41-1
(suite)

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 17^e jour du mois de novembre 2009.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rpm.